



# Réunion en formation conjointe des Comités Techniques INRA et IRSTEA 18 octobre 2019

## Déclaration liminaire CGT-Inra

18 octobre 2019

Messieurs les Présidents,

Alors nous y sommes, les décrets sont publiés. L'absorption de l'IRSTEA par l'INRA est donc confirmée, en témoigne le nouveau logo qui fait entrer l'IRSTEA avec un petit « e » désorienté comme si on voulait montrer au personnel de cet EPST la place qu'on leur réserve.

**Bien entendu, là n'est pas l'essentiel. Comme nous l'avons déjà dit, la création de l'INRAE sera « low cost », le budget 2020 qui n'accorde pas de moyens supplémentaires, autres que pour l'harmonisation indemnitaire, confirme notre analyse.** M. Mauguin, votre groupe de travail a noté qu'il était nécessaire d'augmenter de plus d'un milliard d'Euros le budget de la recherche publique pour la remettre à niveau, nous imaginons que l'INRAE faisait partie intégrante de vos calculs, on est donc loin du compte avec le budget 2020.

**Ce sont les agents qui vont faire les frais de cette fusion faite dans la précipitation.**

**La pré-affectation des collègues dont vous voulez nous faire croire qu'elle serait sans à-coups telle une mécanique sans frottement ne se vérifie pas.**

Des témoignages viennent tempérer vos assurances, avec deux exemples pour illustrer notre propos : un collègue INRA apparemment non concerné directement par la fusion se voit confié une mission supplémentaire qui va concerner tout l'INRAE. Un autre agent à qui le chef de service a refusé la pré-affectation qu'il souhaitait dans un souci d'évolution professionnelle n'a pas à ce jour d'affectation. Ces exemples ne reflètent pas la totalité des situations dont nous avons eu connaissance.

**Nous réitérons notre exigence pour les agents concernés directement ou indirectement de pouvoir reconsidérer le poste qui leur a, de fait, été imposé, lorsqu'ils auront connaissance de son environnement et de l'organigramme hiérarchique correspondant.** Oui, la fusion entrainera une augmentation de la charge de travail pour des collègues qui n'apparaissent pas dans vos camemberts et pour une excellente raison : c'est qu'il n'y a pas de poste créé pour compenser cette surcharge de travail. Il s'agit là d'une entourloupe...

Après avoir éliminé les fédérations syndicales représentant les travailleurs de l'agroalimentaire du conseil d'administration, vous entendez faire de même avec les observateurs syndicaux du CSN (Conseil Scientifique National) en ne prenant plus en charge les frais de déplacements de ces collègues. Le président Macron peut vous féliciter car vous traitez les organisations syndicales comme il le souhaite, avec mépris. Mais d'une certaine manière, vous leur rendez hommage car il semble bien que leur présence vous gêne.

**La note de service portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement nous montre aussi, ainsi que nous l'avons analysé depuis le début, que la Science n'était pas au « cœur de la fusion »** en témoignent les directions que vous créez : les Directions et délégués placés auprès de la Direction générale déléguée Science et Innovation (DGDSI), la Direction de l'Enseignement Supérieur, des Sites et de Europe (DESSE), la Direction à l'évaluation, la Direction du Partenariat et du Transfert pour l'Innovation (DPTI), le Service Commun d'Ingénierie contractuelle (SCIC), la Direction pour la Science

Ouverte (DipSO), les Délégués auprès du Directeur Général Délégué Science et Innovation (DGSi)...

La liste n'est malheureusement pas exhaustive, **toute cette technostucture confirme que l'INRAe est un EPST au service quasi exclusif de l'innovation technologique.** Sans compter que vous créez une direction générale déléguée « Appui aux politiques publiques » séparée de la Science. Ce choix gouvernemental que vous mettez en musique éloigne un peu plus cet EPST de la recherche finalisée au profit d'une recherche appliquée au bénéfice des entreprises du CAC40. A terme ce que nous voyons poindre, c'est un INRAE, agence de moyens en recherche et développement.

Il nous est impossible de terminer cette déclaration sans évoquer la **loi de transformation de la fonction publique, cette loi scélérate liquide notre statut, un acquis du CNR, qui garantissait l'indépendance du fonctionnaire vis à vis du pouvoir politique mais aussi de la hiérarchie.** En supprimant les prérogatives des CAP en matière d'avancement et en les transférant exclusivement au supérieur hiérarchique, le gouvernement veut remettre la fonction publique sous tutelle gouvernementale. **Ainsi dans le futur INRAE, l'indépendance de la recherche ne sera qu'un leurre et la méfiance de nos concitoyens à l'égard de la recherche publique ne pourra que se renforcer.** Comment comptez-vous assurer la liberté scientifique de nos collègues si leur situation de précaire devient la norme (contrat de mission) et les place sous tutelle scientifique de la

hiérarchie voire des lobbys agroindustriels donneurs d'ordre en matière d'innovation ?

**Pour conclure, le projet de réforme de notre système de retraites** qui là aussi vise à liquider un autre acquis issu du programme du CNR (« *Les jours heureux* »), le Code des pensions civiles et militaires, en substituant l'individualisme à la solidarité intergénérationnelle.

Ainsi tout concorde, le travail précaire au service du patronat, la santé précaire et la retraite comme antichambre de la mort comme le qualifia notre camarade Ambroise Croizat, créateur de la sécurité sociale et du système de retraite par répartition.

**C'est bien une autre société avec une autre conception des rapports humains basée sur l'individualisme, le chacun pour soi, que veut promouvoir ce gouvernement.**

**Le 5 décembre et après,  
les collègues de l'INRA et de  
l'IRSTEA, aux côtés des autres  
travailleurs du public et privé,  
auront l'occasion de montrer à ce  
gouvernement que les acquis  
sociaux ne sont pas à liquider.  
Nous ferons preuve de  
résistance!**

### **Motion proposée par CGT-INRA et reprise par les élus des organisations syndicales CGT, SUD, FO, CFDT, CFTC de l'INRA et de l'IRSTEA**

Le processus de pré-affectation s'étant déroulé sans que les agents concernés puissent avoir pleine connaissance tant du travail à effectuer que de l'environnement et de l'organigramme hiérarchique du poste sur lequel les directions de l'INRA et de l'IRSTEA comptaient les affecter, le Comité Technique conjoint INRA/IRSTEA exige que chacun de ces agents aient la possibilité, quelle que soit la phase au cours de laquelle ils ont donné leur acceptation, de reconsidérer leur affectation lorsque cet environnement sera connu, et ce sans passer par les campagnes classiques de mobilité.

Adoptée à l'unanimité